



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

La bonne santé financière des communes est confirmée pour 2010

La situation générale des finances communales en 2010 continue à être jugée «bonne» par l'autorité de surveillance. Le résultat d'exploitation consolidé, après amortissement du patrimoine financier, reste fortement excédentaire. Degré d'autofinancement élevé, diminution de la dette publique nette, hausse des dépenses d'investissement, sont autant d'indicateurs financiers qui témoignent de l'excellente santé financière des communes vaudoises. Seule particularité, les recettes courantes sont en baisse.

En 2010, année marquée par la fin des effets de rattrapage sur les taxations au système postnumérando et d'une atténuation des effets du BVR+ introduit en 2009 entraînant une légère diminution de 0.9% des impôts structurels, la marge brute d'autofinancement des communes – de 561.1 millions – reste malgré tout à un excellent niveau. Elle augmente de 5.51% par rapport à l'année antérieure.

La part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux présente un ratio équilibré, le degré d'autofinancement étant de 104%, permettant pour la septième année consécutive une diminution de la dette publique nette des communes vaudoises.

Au chapitre des investissements, l'année 2010 se caractérise par une augmentation des dépenses d'investissements nets de 5.44%, sans la Ville de Lausanne. Comme pour l'année 2009, les investissements sont totalement autofinancés. Ainsi, les communes présentent un excédent de financement de 21.8 millions.

L'endettement brut (soit la totalité des engagements financiers des communes) par habitant atteint 7'841 francs, soit une diminution de 1.37% par rapport à 2009. L'endettement net (endettement brut diminué des actifs financiers dont disposent les communes) est de 2,037 milliards (2,056 milliards en 2009). Le tassement de l'endettement net témoigne d'une hausse des liquidités financières des communes. Comme depuis 2004, celles-ci ont continué à profiter de taux d'intérêt historiquement bas en réduisant leurs coûts moyens sur la dette brute à 2,77% (contre 2.81% en 2009). Ainsi les intérêts passifs par tête sont passés de 270 francs en 2004 à 217 francs en 2010 (223 en 2009).

Naturellement, ces chiffres valent pour les communes prises dans leur ensemble. Des disparités réelles existent entre elles: certaines ont ainsi dû augmenter leur niveau d'imposition.

Le Conseil d'Etat salue la bonne santé des finances communales. Celui-ci continuera à accorder la plus grande attention à l'évolution de la situation financière des communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 2011

Renseignements : DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 - Fabrice Weber, directeur de l'autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo), 021 316 45 48. Pour plus d'informations, lire l'article sur les finances communales dans Numéris de décembre 2011